



**Desjardins**  
Caisse d'économie solidaire

## **Politique d'achat responsable et solidaire**

Adoptée par le Conseil d'administration de la caisse  
d'économie solidaire Desjardins le 26 septembre 2007

Préparé par

Brenda Plant et Odette Dallaire

## **Table des matières**

|   |    |
|---|----|
| Préambule .....                                       | 5  |
| Mission et vision.....                                | 5  |
| Achat responsable : principes de fonctionnement ..... | 9  |
| Les orientations qui gouvernent l'achat.....          | 10 |
| Protocole de sélection.....                           | 12 |
| Autres considérations .....                           | 14 |
| Rôles et responsabilités.....                         | 16 |
| Revue de la politique .....                           | 17 |

## Introduction

La politique d'achat vert et solidaire a pour but de contribuer à l'amélioration de la cohérence entre la mission de la Caisse d'économie solidaire et ses pratiques d'achat de produits et de services.

Le présent document, qui vise à présenter la politique d'achat encadrant tous les achats de la Caisse d'économie solidaire Desjardins, est divisé en six sections : un énoncé clair de la mission et de la vision de la Caisse; les principes de fonctionnement sur lesquels repose la politique; les orientations qui gouvernent l'achat; les priorités de la Caisse relativement aux critères d'achat; d'autres considérations; et, finalement, les rôles et responsabilités concernant la mise en place et le suivi de la politique.

Plusieurs politiques d'achat ont été étudiées en vue de préparer le présent document. La plupart de ces politiques d'achat abordaient soit les questions environnementales, soit la question des *ateliers de misère*, soit les questions d'économie sociale, mais jamais ces trois types de question à la fois. Les politiques qui sont accessibles au public sont

## **Politique d'achat vert et solidaire – Document de travail à des fins de discussion**

souvent publiées par des établissements comme des universités ou alors par des municipalités. Elles comprennent habituellement des énoncés d'ordre général qui seraient probablement difficiles à mettre en œuvre. En ce qui nous concerne, nous avons conçu la présente politique de façon qu'elle soit aussi pratique que possible et propre à la Caisse d'économie solidaire.

Cette politique sera accompagnée d'une stratégie de mise en œuvre.

## **Préambule**

Considérant que l'adoption de pratiques d'achat responsable et solidaire constitue une manière supplémentaire d'actualiser sa mission, la Caisse d'économie solidaire précise ses intentions quant à la gestion de ses achats dans la présente politique.

## **Mission et vision**

### Énoncé de mission

Par les services financiers et conseils qu'elle dispense, par les valeurs qu'elle porte, par les idées qu'elle met de l'avant, par les compétences qu'elle rassemble, la Caisse d'économie solidaire Desjardins :

- Soutient le développement de l'économie sociale et solidaire en misant sur l'entrepreneuriat collectif, tout particulièrement au sein de quatre réseaux :

syndical, communautaire ou associatif, coopératif et culturel;

- Conseille les citoyennes et les citoyens dans leur volonté de gérer leurs finances personnelles de manière à la fois judicieuse et socialement responsable;
- Contribue, avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, au développement d'un mouvement de la finance solidaire.

|

## Énoncé de vision

Dans sa volonté de contribuer au progrès d'une économie plurielle, solidaire et durable, la Caisse entend être :

- La référence au Québec en matière de financement de l'entrepreneuriat collectif, de l'économie sociale et de l'action collective solidaire;
- La référence auprès de l'ensemble des Québécoises et des Québécois pour une gestion éthique et socialement responsable des finances personnelles;
- Un modèle inspirant d'organisation démocratique, tant dans sa vie associative que dans son organisation interne du travail.

Au Québec et ailleurs dans le monde, la Caisse d'économie solidaire Desjardins est reconnue comme un acteur influent dans le mouvement de la finance solidaire.





## **Achat responsable : principes de fonctionnement**

La Caisse d'économie solidaire cherche à renforcer sa mission en gérant ses achats et sa consommation d'une manière qui soit compatible avec cette mission tout en demeurant pratique d'un point de vue économique et en satisfaisant les exigences de ses membres.

La Caisse s'appuie sur les éléments suivants :

- L'achat vert implique la prise en considération des qualités sociales et environnementales du produit ou du service acheté **et** du fonctionnement de l'entreprise qui fournit le produit ou le service. Dans la mesure du possible, la Caisse souhaite acheter des produits ou des services responsables d'entreprises responsables;
- Les services et les produits responsables d'un point de vue social et environnemental sont parfois vendus à prime parce que les entreprises cherchent à internaliser des coûts qui étaient traditionnellement externalisés;

- La qualité des services et des produits responsables d'un point de vue social et environnemental varie, certains étant équivalents ou meilleurs que les services et les produits traditionnels et d'autres étant considérés comme inférieurs;
- Les critères et les étiquettes des services et des produits responsables d'un point de vue social et environnemental évoluent constamment, tout comme les innovations sociales et technologiques qui ont une incidence globale plus positive sur la communauté et l'environnement;
- Pour réussir et atteindre ses objectifs, il est possible que la Caisse doive collaborer avec des fournisseurs et d'autres intervenants clés pour continuellement améliorer ses pratiques d'achat.

### **Les orientations qui gouvernent l'achat**

En tant que caisse de Desjardins, la Caisse d'économie solidaire doit respecter certains choix en matière

d'approvisionnement. Voici les orientations qui gouvernent les choix de la Caisse :

1. La Caisse privilégie les articles ou les fournisseurs qui sont sous le contrôle de Desjardins (par exemple, en matière d'équipement informatique);
2. La Caisse donne préséance aux articles ou aux fournisseurs qui ont été proposés par Desjardins, mais qui demeurent optionnels;
3. La Caisse choisit des articles ou des fournisseurs qui sont laissés à son entière discrétion.

Bien que la présente politique ne puisse pas s'appliquer aux achats gouvernés par Desjardins, la Caisse reconnaît que Desjardins s'efforce d'élaborer sa propre politique d'achat durable et s'engage à fournir, lorsque cela est approprié, une rétroaction quant à cette politique et à sa mise en application.

Dans le cas d'articles ou de fournisseurs suggérés par Desjardins, la Caisse pourra inclure les fournisseurs suggérés dans la demande de propositions et évaluera tous

les fournisseurs et leurs produits conformément à la politique.

Toute autre décision d'approvisionnement sera gouvernée par la présente politique.

### **Protocole de sélection**

Dans la mesure du possible, la Caisse souhaite acheter des produits ou des services responsables d'un point de vue social et environnemental; elle veut acheter ces produits ou services d'entreprises qui, d'une part, sont responsables d'un point de vue social et environnemental et qui, d'autre part, s'inscrivent dans la logique des trois dimensions du développement durable.

1. Lorsque cela sera possible, la Caisse favorisera, dans un premier temps, les services et produits respectueux de l'environnement<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour être considéré comme respectueux de l'environnement :

Le produit doit être certifié biologique et sa production réduire au minimum les rejets de matières toxiques dans l'environnement;

2. Lorsque cela sera possible, la Caisse choisira de s'approvisionner auprès d'entreprises d'économie sociale.

3. Lorsque cela sera possible, la Caisse favorisera les entreprises qui œuvrent dans une dynamique de développement local.

4. Lorsque cela sera possible, la Caisse favorisera les entreprises ayant des employés syndiqués, qui sont inscrites dans un processus de gestion participative ou qui ont des pratiques exemplaires en matière de gestion des ressources humaines.

5. Lorsque cela sera possible, la Caisse favorisera les produits québécois.

---

Le produit ou le service doit être écoefficace (en optimisant l'utilisation des matières premières, en intégrant des matériaux recyclés dans la composition des produits ou encore, en utilisant des sources d'énergie alternatives).

Le cycle de vie complet d'un produit (c.-à-d., la conception, la production, la mise ne marché, l'utilisation et l'élimination) vient s'ajouter aux considérations environnementales de base, ce qui a souvent pour effet d'étendre les préoccupations environnementales aux autres acteurs impliqués, tels que les grossistes, les distributeurs et les sous-traitants.

Le cycle de vie du produit ou du service contribue directement et volontairement à la régénération d'un écosystème ou d'une espèce.

En ce qui concerne les produits comme le café, le thé, le sucre, le chocolat et certains cadeaux d'entreprise qui ne sont pas produits localement et pour lesquels il existe des options équitables, la Caisse favorisera l'achat de produits équitables. De plus, les produits équitables importés par une entreprise d'économie sociale seront favorisés par rapport aux produits importés par une entreprise privée.

### **Autres considérations**

La Caisse d'économie solidaire s'engage à :

- Partager des renseignements avec ses fournisseurs actuels et futurs afin qu'ils soient au courant de ses attentes relativement aux critères sociaux et environnementaux, à la certification des produits et à d'autres pratiques en milieu de travail;
- Se fier à un mélange de certifications externes indépendantes et approuvées, de certifications et de renseignements de fournisseurs et de renseignements publics;

- Évaluer et à accepter au cas par cas les occasions où elle aura déterminé de manière raisonnable que les pratiques du fournisseur pouvaient différer de celles énoncées dans la politique d'achat, à condition que le but et l'esprit de cette politique soient respectés;
- Collaborer avec les fournisseurs qui ne respectent pas pleinement la politique d'achat afin de les aider à améliorer leurs pratiques;
- Choisir de cesser toute activité avec les fournisseurs qui ne sont pas réceptifs aux demandes touchant les préoccupations liées aux pratiques et au non-respect de la politique d'achat;
- Collaborer avec d'autres organismes relativement aux processus de vérification et de surveillance (par exemple, les autres outils collectifs de la CSN) lorsque l'occasion se présente;

- Exiger que les fournisseurs veillent à ce que les sous-traitants respectent les critères énoncés dans la politique d'achat.

## **Rôles et responsabilités**

L'application de la politique d'achat sera surveillée par le conseil de surveillance, qui présentera un rapport annuel au conseil d'administration concernant le progrès de la mise en œuvre, les implications financières et la conformité des fournisseurs.

Lorsque la Caisse aura conclu ou maintenu une entente avec des fournisseurs ou des sous-traitants qui ne respectent pas la politique d'achat, elle le signalera au conseil de surveillance et fournira une explication pour justifier le maintien de cette relation.

La Caisse offrira une formation sur le thème des achats verts et solidaires aux personnes impliquées dans les centres de service.



## **Revue de la politique**

La politique d'achat sera revue au besoin par le conseil de surveillance. Les modifications, variations ou révisions importantes devront être approuvées par le conseil d'administration.